Province du BRABANT WALLON
Arrondissement de NIVELLES
Commune de VILLERS-LA-VILLE

Rue de Marbais n° 37
1495 VILLERS-LA-VILLE
tél. 071/87.03.54 – Fax 071/87.67.18
anne-sophie.brichart@villers-la-ville.be
commune@villers-la-ville.be

Hall de voirie – rue du Châtelet n° 1
Directeur technique : F. SMITS
Tél 071/87.96.20 - gsm 0496/41.18.71
smits.fabian@skynet.be
service-tehnique@villers-la-ville.be

Zone de Police Locale ORNE-THYLE
Chef de Zone a.i. : H. VERNIERS
MONT-SAINT-GUIBERT

Rue Edouard Belin n° 14
1435 MONT-SAINT-GUIBERT
tél. 010/65.38.07/00 – fax 010/65.38.21
zp.ornethyle@police.belgium.eu

ARRETE DE POLICE TEMPORAIRE DU BOURGMESTRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ROUTIERE LORS DE TRAVAUX DE POSE D'UN NOUVEAU RACCORDEMENT A LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE BOIS PINCHET 18B A 1495 VILLERS-LA-VILLE. DU 02 AU 04 NOVEMBRE 2026. In BW.

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite le 12 octobre par l'In BW – distribution d'eau potable - rue Emile François, 27 à 1474 GENAPPE – tel 067/28.01.11 fax 067/28.01.97 – e.mail technique@inbw.be - sollicitant l'autorisation de placer de la signalisation routière afin de pouvoir effectuer le remplacement d'un nouveau raccordement à la distribution en eau Bois Pinchet 18B à 1495 Villers-la-Ville ;

Vu la déclaration Powalco n°26102810;

Attendu que ces travaux seront exécutés par une intervention en accotement;

Considérant que les Communes ont pour mission de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment en matière de propreté, de salubrité, de sécurité et de tranquillité publiques et de lutter contre toute forme de dérangements publics ;

Considérant que la présente concerne la voirie communale ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment les articles 119, 130 bis et 135 par. 2 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-32 et L1133-1 et 2 ;

Vu les Lois relatives à la police de la circulation routière coordonnées par Arrêté Royal du 16 mars 1968, telles que modifiées ultérieurement, notamment les articles 2, 9, 11, 12 et 19 ;

Vu l'Arrêté Royal du 01 décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, tel que modifié ultérieurement ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière, tel que modifié ultérieurement ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 sur la signalisation des chantiers et des obstacles aux abords et/ou sur la voie publique ;

ARRETE :

ART.1. L'autorisation sollicitée de placer une signalisation routière pour ces travaux est accordée à In BW.

ART.2. La circulation et le stationnement de véhicules seront régis au niveau des travaux Bois Pinchet 18B à 1495 Villers-la-Ville par l'intercommunale In BW.

ART.3. Les mesures précitées seront portées à la connaissance des usagers par des signaux routiers conformément à l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 16 décembre 2020 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique : A31 (présence chantier), C43 (30km/h), E3, B19, B21, balises et toute autre signalisation si nécessaire. Un éclairage de nuit devra être placé.

ART.4. Le Surveillant des travaux Christophe ZULIAN effectuera un état des lieux avant/après les travaux 0490/42.04.61. Les lieux devront être remis dans leur pristin état.

ART.5. Le présent arrêté sortira ses effets du 02 au 04 novembre 2026.

L'autorisation est d'office prolongée si des problèmes ou des intempéries devaient empêcher la bonne fin des travaux.

ART.6. L'intercommunale des eaux – 067/28.01.11 - est désignée en qualité de contact et de responsable du dispositif de signalisation et de sécurité.

ART.7. La Zone de Police ORNE-THYLE, rue Ed. Belin n° 14 à 1435 Mont-St-Guibert (tél 010/65.38.00/07 – fax. 010/65.38.21 – ou le 101) communiquera à l'autorité communale tout manquement aux dispositions de la présente.

ART.8 Une expédition conforme du présent Arrêté sera notifiée, pour information, aux autorités compétentes.

Arrêté à Villers-la-Ville, le 22 octobre 2026.

Le Bourgmestre,
E. BURTON.